

PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT —

- Photocopie de la carte nationale d'identité
 - ou** photocopie du livret de famille
 - ou** photocopie d'un passeport de la communauté européenne
 - ou** extrait d'acte de naissance
 - ou** s'il s'agit d'un demandeur de nationalité hors communauté européenne, photocopie du titre de séjour en cours de validité
- Photocopie de la décision prononçant une mesure de protection juridique

Justificatifs relatifs aux ressources du couple

- Photocopie de toutes les pages du dernier avis d'imposition ou de non imposition à l'impôt sur le revenu
- Toute pièce justificative des biens ou capitaux relevant du patrimoine dormant :
 - photocopie de toutes les pages du (des) dernier(s) relevé(s) des taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties
 - relevé annuel des assurances-vie
- Toute pièce justificative concernant les ressources ne figurant pas dans l'avis d'imposition ou de non imposition (ASPA, retraites étrangères, etc.)
- RIB ou un RIP au nom du demandeur

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES —

APA à domicile

- Certificat médical ci-joint, à faire compléter par votre médecin traitant qui sera rémunéré directement par le Département.

APA en établissement

- Grille AGGIR établie par l'établissement
- Bulletin d'entrée de l'établissement
- Arrêté de tarification de l'établissement s'il est situé hors du département de la Haute-Savoie